Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 15 (1879)

Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE 1er AVRIL 1879.

XVe Année. No 7.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Exposition scolaire permanente à Zurich. — L'Ecole à l'exposition universelle de Paris. — L'Ecole primaire et les régents (*suite*). — Correspondance. — Appel pour la formation d'une société des écoles de filles. — Bibliographie : *La Lecture,* journal genevois, ouvrages de MM. Bornet et Paroz. — Chronique scolaire. — Partie pratique. — Nominations.

Exposition scolaire permanente de Zurich.

Correspondenzblatt des Archivs der schweizerischen permanenten Austellung in Zurich. Herzog, 1878.

Même feuille pour l'année 1879 (1er numéro seulement).

Catalogue des archives et de la bibliothèque de l'exposition permanente (en allemand) 105 pages.

A l'exposition permanente scolaire qui s'est ouverte à Zurich et qui selon nous aurait dû rester la seule pour éviter toute dispersion de forces, on a jugé à propos de joindre une publication qui en fût comme l'interprétation orale et le vivant commentaire. On a pensé encore que rien ne pourrait être plus utile que cette enquête sérieuse de notre passé et de notre présent pédagogique dans un moment où il est question de doter la Suisse d'un système général d'instruction et d'une loi fédérale. On connait

notre opinion sur ce dernier point et notre opposition à une centralisation administrative et à une uniformité *forcée* de la Suisse allemande et de la Suisse romande pour laquelle elle ne constituerait non-seulement pas un progrès, mais une servitude déplorable. Mais autant nous résisterions à toute tentative centralisatrice de ce genre, autant, à notre manière de voir, devons-nous chercher à nous rapprocher des systèmes de la Suisse allemande en ce qu'ils peuvent avoir de vraiment progressif, salutaire, utile, à notre point de vue, s'entend. *Nous devons en rester juges.* C'est dans cet esprit que nous ne négligeons aucune occasion de nous instruire de ce qui se fait sur le terrain pédagogique dans la Suisse allemande, sans pour cela admettre toutes les tendances qui s'y produisent au point de vue religieux et moral. Témoin l'article que nous nous proposons depuis longtemps de publier sur le synode cantonal de Zurich en 1877 et où se sont fait jour des doctrines que nous n'hésitons pas à déclarer délétères par leur grossier matérialisme. Mais dans le *Lehrertag de Zurich*, en septembre dernier, nous avons eu le plaisir de le constater, les tendances de cette nature ne se sont pas manifestées et les observations critiques que nous aurons à formuler sur ce congrès sont d'un autre genre. Elles portent essentiellement sur le peu d'attention réelle que nos collègues de la Suisse allemande font aux idées des instituteurs français, cependant déjà si peu nombreux qui fréquentent les assemblées du *Lehrerverein.* Mais nous reviendrons sur ce point en temps et lieu.

Le *Correspondenzblatt* auquel je reviens s'ouvre par un aperçu sur la section de la littérature pédagogique, annexée à l'exposition et qui est dû à la plume de M. le recteur O. Hunziker, l'un des organisateurs de cette dernière.

Ce travail est suivi d'un second mémoire, rédigé par le même auteur, sur la façon dont s'exerce dans chaque canton la surveillance de l'instruction publique. Du même auteur encore, est le catalogue de la collection de programmes des établissements d'instruction publique que renferme l'exposition permanente de Zurich, et que les gouvernements et autorités scolaires sont priés de compléter.

Les rapports relatifs à ces mêmes établissements et qui ont une tout autre valeur que de simples programmes, n'ont pas été oubliés. Il en est de même des journaux et revues pédagogiques de la Suisse et de l'étranger. De l'*Educateur*, la collection de Zurich ne possède que l'année 1874. Les treize autres lui sont inconnues. Il ignore également le nom du rédacteur en chef et

des collaborateurs de cette revue. Les numéros suivants du *Correspondenzblatt* contiennent avec quelques écrits un certain nombre de lettres de Pestalozzi et de ses collaborateurs, Schmidt, Ramsauer, Niederer et donnent des détails nouveaux sur les derniers jours et la mort du grand homme, extraits des lettres de ses amis et connaissances, avec l'épitaphe remarquable que porte son monument funéraire dans le cimetière de Birr en Argovie et dont voici la traduction :

Ici repose Henri Pestalozzi,
Né à Zurich le 12 janvier 1746,
Mort à Brougg le 17 février 1827,
Sauveur des pauvres à Neuhof.
Eclaireur du peuple dans Léonard et Gertrude.
Père des Orphelins à Stanz.
Fondateur de la nouvelle école populaire à Berthoud et à Munchenbuchsee.
Educateur de l'humanité à Yverdon.
Homme, chrétien, citoyen, tout aux autres, rien pour lui.
Que son nom soit béni !

Du *Correspondenzblatt* de cette année, nous n'avons reçu qu'un seul numéro de 16 pages comme les précédents. Cette livraison contient de nouvelles lettres de Pestalozzi avec des remarques curieuses de ce dernier sur l'ordre des Illuminés, espèce de Francs-maçons de l'Allemagne du siècle dernier et auxquels Pestalozzi avait été affiliés dans ses jeunes années. Le perfectionnement de la société humaine était le but propre des Illuminés. Mais à part les illusions étranges et la chimérique conception de l'humanité et du progrès que se faisaient la plupart des membres de cette société, il y avait aussi chez plusieurs des tendances dissolvantes et irréligieuses que Pestalozzi ne partagea jamais et dont on ne trouve pas trace dans ses remarques sur les principes des Illuminés, tels qu'il les concevait lui, et en opposition aussi aux loges maçonniques proprement dites qu'il ne trouvait pas correspondre à ses aspirations.

Le premier numéro reçu du *Correspondenzblatt* dont nous parlons donne ensuite une liste des feuilles pédagogiques publiées en Suisse depuis 1803 où Pestalozzi fit paraître sa *Wochenschrift für Menschenbildung*, feuille hebdomadaire pour l'éducation des hommes.

Le *Correspondenzblatt* termine par des citations tirées d'écrits inédits ou non de Pestalozzi. Il est un passage de ces écrits auquel la multiplicité des crimes qui se commettent depuis

quelque temps, dans notre pays et la nécessité d'un remède à apporter à cette situation communiquent une nouvelle actualité:

« Il n'est pas d'autre moyen de salut pour cette partie du » monde tombée intellectuellement et moralement que l'éduca- » tion, c'est-à-dire la culture de l'homme pour l'élever à la di- » gnité propre à son être, à l'humanité. » (Œuvres de Pestalozzi en allemand. XII 244-218.)

A. DAGUET.

L'Ecole à l'Exposition universelle de Paris en 1878.

TROISIÈME ARTICLE.

En quittant la patrie de Vittorino di Feltre, on se trouvait tout à coup dans l'extrême Orient! Dans l'empire du Japon. L'exposition scolaire de ce singulier pays ayant été placée sous la limite extérieure de la galerie des machines, il fallait un moment pour la découvrir; mais bientôt le visiteur se sentait largement récompensé de sa peine. Ici pas d'exposition de particuliers, le ministère de l'Instruction publique est seul exposant, et son chef, M. le vice-ministre Tauaka-Foujimarou s'était appliqué à rendre bien visibles les progrès admirables accomplis par le pays sous sa direction éclairée et intelligente. Modeste, humble d'aspect même, l'exposition scolaire du Japon était mieux faite que toute la section industrielle pour témoigner des efforts que fait ce vaillant peuple afin de secouer l'immobilité séculaire à laquelle sa race semblait à toujours condamnée. En effet, pour qui sait que dix ans à peine se sont écoulés depuis que le Japon a renversé le régime féodal, et que jusqu'à la grande révolution de 1868[1], tout était désordre, confusion, anarchie, cette exposition scolaire était un miracle de persévérance énergique. Et ce n'est qu'en 1871 que fut créé au Japon un ministère de l'Instruction publique, ayant la haute surveillance sur toutes les écoles et décidant de toutes les questions d'enseignement.

Pour comprendre l'œuvre colossale accomplie en si peu de temps, il faut retourner dix ans en arrière. Alors, si on en excepte quelques écoles militaires établies à Fokio (l'ancienne Yeddo) le Japon comptait à peine 4000 écoles. D'après le relevé officiel, le nombre des diverses écoles publiques de l'empire s'élevait en 1875 à 22,089, et celui des écoles particulières à 2428, total 24,517, dont 24,225 écoles primaires. Depuis 3 ans le

[1] Le régime qui existait au Japon avant 1868, avait beaucoup de points de ressemblance avec la féodalité, telle qu'elle a existé en France avant 1789.

nombre des écoles s'est considérablement accru ; cependant, ajoute le rapport officiel, auquel nous empruntons ces chiffres, il existe encore aujourd'hui au Japon un grand nombre de divisions primaires totalement dépourvues d'écoles. Le même rapport nous apprend que le nombre des élèves fréquentant les écoles primaires s'est élevé en 1875 à 1,947,143. Ce chiffre comparé à celui de la population totale de l'empire, 34,008,087 h., donne une moyenne de 5,76 habitants pour chaque élève.

L'enseignement est *obligatoire* dans tout l'empire, mais *non gratuit*. En principe les dépenses des écoles de l'Etat devraient être couvertes pour la plus grande partie par le produit des rétributions scolaires et le surplus par des subventions de l'Etat, mais, actuellement, par suite de l'insuffisance du rendement des rétributions scolaires, c'est le contraire qui a lieu.

Si, comme on vient de le voir, leur vaste système d'enseignement primaire n'est pas encore complétement réalisé, le nombre des élèves instruits dans les écoles publiques est déjà assez considérable pour que plus d'un Etat européen puisse sous ce rapport envier le Japon. Dans le tableau comparatif dressé par M. Valin et publié dans l'*Educateur* du 15 décembre dernier, le Japon entrerait dans la première classe, et viendrait se placer entre la Suède et la France !

Mais, il est temps pour nous de revenir aux objets envoyés au Champ de Mars. Ces objets étaient classés en 4 groupes. 1° Des documents destinés à faire connaître l'organisation scolaire actuelle du Japon. Rapports officiels relatifs à l'enseignement. Tableaux statistiques ; compte-rendu des recettes et dépenses. Vues photographiques et reproductions réduites en bois des écoles. Instruments et mobilier scolaire. 2° Livres classiques, journaux et publications pédagogiques et périodiques ; écrits divers. 3° Objets et matériel d'enseignement des salles d'asile, Ecoles primaires, secondaires, normales, ainsi que des facultés de médecine et de chirurgie. 4° Composition, devoirs écrits, cartes, dessins. Ouvrages à l'aiguille faits par les élèves des diverses écoles à l'époque des examens.

Passons rapidement en revue chacune de ces divisions. Rien de plus instructif que l'étude des règlements scolaires des établissements japonnais ; car rien ne manquait à Paris, de la salle d'asile à la faculté de médecine de Fokio, tous les programmes, horaires, avaient été envoyés. On a essayé de rabaisser la valeur de ces règlements et de ces programmes en rappelant que pour la plupart ils avaient été copiés de ceux des Etats européens et américains, les plus avancés au point de vue de l'ins-

truction publique. Nous ne croyons pas cependant que ce reproche en atténue le mérite et la valeur. Il est parfaitement vrai qu'avant d'entreprendre sa grande œuvre de réorganisation. M. Tauaka a passé plusieurs années en Europe et aux États-Unis, étudiant avec soin l'organisation scolaire des nations les plus avancées. C'est de ces études comparatives que sont sorties, il n'y a pas à en douter, les lois et règlements aujourd'hui en vigueur dans les écoles japonaises; mais ce qui est certain aussi, c'est que le vice-ministre de l'Instruction publique du Japon a fait preuve dans ce travail d'un véritable talent pédagogique et administratif, et que tout en imitant, il a su imprimer à son œuvre l'originalité qui caractérise son peuple. Nous avons hâte d'en arriver aux écoles normales, et ne ferons que mentionner le règlement des écoles de langues étrangères, de Fokio et Osaka, deux établissements qui doivent leur fondation à la nécessité de préparer des élèves pour l'université dans laquelle enseignent principalement des professeurs étrangers.

La fondation des écoles normales, qui ont pour but de former des instituteurs et des institutrices pour l'enseignement primaire remonte à 1872. Nous voyons dans le règlement de l'école normale de Tokio que les candidats qui désirent entrer dans ces écoles, doivent être âgés de 18 ans révolus, et subir un examen d'admission constatant qu'ils possèdent une connaissance générale et suffisante des livres japonais, ainsi que des éléments d'arithmétique. Les candidats à l'enseignement secondaire sont tenus de connaître les livres chinois. Les élèves des écoles normales reçoivent des cours de pédagogie, seulement ces cours tiennent une place beaucoup plus grande dans l'école normale primaire. Les cours de cette dernière école comprennent 2 ½ années d'étude et les cours secondaires trois ans et demi. Les élèves qui à la fin de leurs études ont subi des examens satisfaisant reçoivent avec le brevet de capacité le titre d'instituteurs ou d'institutrices que le ministère seul a le droit de décerner.

Plusieurs villes du Japon possèdent des écoles normales ; aujourd'hui le nombre des élèves fréquentant ces écoles dépasse 500. Des classes primaires sont annexées à chaque école normale et les leçons y sont données par des élèves maîtres.

Depuis 1874, Fokio possède une école normale de filles, à laquelle est annexée comme école préparatoire une école supérieure obligatoire pour les élèves ne possédant pas les connaissances requises pour faire des études pédagogiques. Plus de 200 jeunes filles suivent actuellement des cours de l'école normale de Fokio.

Quant à l'école primaire, elle est obligatoire de six à quatorze ans. Le cours des études comprend huit années, durant lesquelles les garçons et les filles sont tenus de compléter leur instruction primaire. Il y a deux degrés, un degré inférieur et un dégré supérieur, chacun divisé en 4 classes. Le programme du degré inférieur comprend : les éléments de la lecture, de l'écriture, de l'arithmétique, de la dictée, de composition, de la géographie, la morale, etc. — Les cours du degré supérieur comprennent : des notions générales sur l'histoire, la physique, le dessin linéaire, l'histoire naturelle, le corps humain; branches auxquelles viennent s'ajouter les éléments du chant, de la gymnastique, etc. Il existe en outre des classes de travaux manuels pour les deux sexes. Les écoles du Japon sont mixtes ; il n'y est pas donné des leçons de religion, seule la morale figure au programme.

Les écoles primaires du Japon avaient envoyé une collection intéressante de devoirs et de travaux d'élèves. Les compositions des écoles primaires de Fokio, Kanagava et de Shidzouoka, traduites en anglais et en français, à l'intention des membres du jury, ont été fort remarquées. La manière simple, nette et concise dont les enfants arrivent à rendre compte de leurs impressions ont dû exciter un sentiment d'envie dans le cœur de plus d'un maître d'école de la vieille Europe.

L'exposition des travaux à l'aiguille nous a montré qu'on avait introduit au Japon le système Schallenfeld, bien connu en Allemagne et dans notre Suisse allemande. Les envois se composaient de costumes japonais exécutés sur une échelle réduite; ces costumes, disait le catalogue, avaient été taillés, bâtis et cousus par des fillettes de 10 à 13 ans.

A côté de tous ces travaux, qui évidemment se ressentaient de l'influence européenne, s'en trouvaient d'autres marqués au coin du cachet naïf et enfantin de l'extrême Orient. C'étaient des dessins et des cartes géographiques, les premiers faits au mépris de toutes les lois de la perspective, les autres plus compréhensibles probablement pour des yeux et des intelligences japonaises qu'elles ne l'étaient pour nous.

Mais l'exposition japonaise nous réservait d'autres surprises encore ; c'étaient les envois faits par les salles d'asile de Fokio. Salles d'asile avait mis le traducteur du catalogue, Jardins d'enfants aurions-nous dit. Car là-bas, sur les rives du Pacifique, on trouve aussi la création de Frœbel, réalisée avec beaucoup d'intelligence et de bon sens. Le dessin, le tissage, le piquage, le pliage du papier, des boîtes de construction, etc., d'un fini irré-

prochable, rien n'y manquait. Mais notre étonnement a cessé en apprenant que cette école était dirigée par une dame berlinoise, élève diplomée de l'école normale des *Kindergärtnerinnen*, et mariée à un haut fonctionnaire japonais. Les règlements, programmes, horaires, de cet asile modèle, sont fort intéressants. Le but de l'asile, nous dit le règlement, est de cultiver les facultés intellectuelles et morales des enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge scolaire, de développer leurs forces physiques par des exercices appropriés à leur âge, et de leur donner des habitudes régulières d'ordre et de discipline. L'âge d'entrée est trois ans, l'âge de sortie six ans, cependant on admet les enfants à partir de deux ans, et l'école est autorisée à garder les élèves jusqu'à sept ans. Le nombre des élèves d'une salle d'asile ne peut dépasser 150 ; ils sont toujours divisés en trois classes, ayant chacune un plan de leçons distinct. L'ensemble est fort bien compris, et l'organisation pédagogique repose sur des données parfaitement justes. Le matériel d'enseignement ne laisse rien à désirer. Le mobilier scolaire a mérité tous les suffrages, de même que celui des écoles primaires. Quant aux tableaux intuitifs et aux livres d'images coloriées, ils manquent totalement de perspective. Cependant ces livres d'images offrent une ingénieuse innovation; les images représentent pour la plupart des métiers, expliqués par l'occupation à laquelle se livrent les ouvriers que l'on voit à l'œuvre; chaque feuille du livre d'image est partagée dans la largeur, ensorte qu'on peut faire passer le même personnage par plusieurs positions et occupations successives. Ces livres ont déjà été fort admirés à l'exposition de Philadelphie.

On sait que cette exposition a valu au Japon la plus haute récompense, et qu'il a obtenu pour son enseignement primaire le diplôme d'honneur. Puisse cette nation intelligente progresser comme elle l'a fait jusqu'ici dans la voie du développement et montrer ce que peut devenir la civilisation de la vieille Europe entre des mains jeunes et vigoureuses! Qu'il nous soit permis, en terminant cet aperçu fort sommaire, adresser ici nos meilleurs remerciements à M. Pakagawa, délégué du ministère de l'Instruction publique du Japon, qui nous a fourni, avec la plus grande amabilité, la plupart des renseignements qui précèdent.

Caroline PROGLER.

L'Ecole primaire et les régents.

(Suite).

Il serait temps peut-être de rechercher les causes très multiples du

peu de considération qui s'attache dans nos campagnes à la vocation d'instituteur.

L'une des premières est, sans contredit, l'aversion pour tout homme qni ne se livre pas comme ses voisins à de pénibles travaux manuels. « Voilà, se dit-on, un homme que la commune paie grassement et qui *ne bat pas le coup* de toute l'année ; n'est-ce pas une honte ? » Si quelque tête mieux pensante fait remarquer la fatigue intellectuelle qui doit l'accabler : « La belle affaire, reprend on, il reste à l'ombre en été, au chaud en hiver et il faut encore lui donner 1,400 francs ! Croyez-vous qu'il les gagne ? C'est un métier de paresseux que celui de régent. »

Je ne dis pas que tout le monde raisonne ainsi, mais qu'il s'en trouve un sur dix et il saura bien communiquer aux autres sa mauvaise humeur. Ne nous le dissimulons pas, l'augmentation de traitement, qui nous a été accordée il y a deux ans, nous a fait pas mal d'ennemis et bien plus encore d'envieux. On nous aime moins, partout l'on nous respecte moins.

Il est suffisamment reconnu aussi que, dans l'exercice même de ses fonctions, l'instituteur se crée des ennemis. Ceux-ci souvent, et bien des maitres l'ont remarqué, poussent leurs enfants à manquer de respect au régent, indirectement il est vrai, mais d'une manière qui atteint son but.

Mais le plus grand mal, à mon avis, vient des instituteurs eux-mêmes, qui ne se respectent pas assez.

On ne choisit pas assez bien sa société, et sous le prétexte de se rendre populaire, on se lie de trop près avec toute sorte d'individus qui, s'ils ne vous entraînent pas au mal, pénètrent vos secrets intimes et en profitent pour en tirer parti contre vous à la première occasion.

Les jeunes régents surtout s'oublient facilement. C'est si agréable et si naturel de se lier avec des personnes de son âge ! Peu à peu on se laisse aller à accompagner ces nouveaux amis dans les veillées du voisinage, à batifoler avec les jeunes personnes de l'endroit. Tout cela est sans conséquence, semble-t-il, mais les enfants voient ou entendent leurs aînés raconter les fredaines du régent et demandez-leur ce qu'ils en pensent ? Quand un maître a passé la nuit à danser et boire, comment ira-t-il le lendemain leur parler de tempérance et de bonne conduite ?

Ce n'est point que je blâme la danse en elle-même, quoique j'en goûte peu le plaisir, mais elle est trop souvent accompagnée d'incidents et d'épisodes qui ne sont pas propres à maintenir la dignité de celui qui s'y livre avec passion.

Il en est qui ont une habitude singulière. S'il y a danse au village, ils n'y paraissent que lorsque les enfants sont partis ; le régent s'en donne alors à cœur joie. « Faites ce que je vous dis, mais ne faites pas ce que je fais, » ne manquent pas de répéter bien des personnes, et plus d'un élève malin, qui entend raconter le fait, le commente à sa façon.

On entend parfois des maîtres, suivant le cercle au milieu duquel ils se trouvent, s'écrier : « Ce n'est plus le régent qui est ici, je l'ai laissé à l'école. » Paroles à la fois imprudentes et insensées : imprudentes parce

qu'on en peut conclure qu'ils oublient quelquefois leur devoir et, insensées, parce qu'elles n'empêcheront personne de voir en celui qui parle le régent et toujours le régent. Un instituteur ne doit *jamais* s'oublier ou plutôt se *dualiser* ainsi lui-même, sous peine de se faire un tort immense et peut-être irréparable. Et qu'est-ce pourtant si l'on ne fait qu'énoncer cette distinction du simple citoyen et du maître d'école ? Hélas ! il en est un trop grand nombre qui vont plus loin. Demandons à nos inspecteurs les renseignements qu'ils possèdent sur bien des instituteurs. Ils nous apprendront une dure, une cruelle, une honteuse vérité, qu'il faut pourtant avoir le courage de dire. Puisse-t-elle en faire rentrer en eux-mêmes plusieurs et contribuer ainsi au bien de tous ! Cette vérité, la voici : Un nombre proportionnellement considérable de régents sont signalés comme ayant une vie privée peu en rapport avec leur vocation. Plusieurs aussi s'adonnent à l'intempérance. Il n'est pas rare d'entendre dire : le régent de tel endroit a dû quitter son poste parce qu'il boit...

Allons, instituteurs de tout âge, respectez-vous davantage vous-mêmes et vous serez respectés du public ; votre excuse est entre vos mains, c'est contre vous que vous avez à lutter. Du courage et vous triompherez.

J'ai parlé précédemment de luttes contre l'opinion publique. Elles manquent rarement de se produire à l'arrivée d'un nouveau régent et pourraient presque être appelées luttes contre la routine. On ne fait pas comme son prédécesseur sur tous les points ; on chante trop vite à l'église ; on est trop fier, parce qu'on ne boit pas avec le premier venu ; on ne veut pas se charger de faire chaque soir la police des enfants et autres choses semblables. C'est à chacun de juger de la valeur de ces reproches et de céder ou tenir ferme, suivant ce qui lui paraît bon.

La lutte de l'instituteur contre les autorités ne se produit pas partout. Heureux les régents qui trouvent dans la Municipalité et la Commission d'école des soutiens fidèles et courageux ! Malheureusement ils sont trop rares, ces régents privilégiés, et cependant l'école ne prospère pas réellement sans cet accord de la Commission et de son représentant intellectuel. A-t-on à faire avec une autorité locale mal disposée, tout devient difficile.

On demande à la Municipalité une réparation nécessaire quelconque. Elle reçoit la demande d'un air glacial, accorde cependant le crédit, mais fait attendre la réparation pendant 4 ou 5 mois, si ce n'est pendant une année ou deux. La même chose se passe s'il s'agit d'un achat quelconque pour le mobilier scolaire. Il semble qu'on arrache l'âme à ces braves municipaux si l'on vient leur mendier une vingtaine de francs pour l'école. Quels regards vous lancent quelques-uns d'entre eux ! Mais aussi ne doivent-ils pas défendre à outrance, envers et contre tous, les intérêts de la commune ? Il est vrai qu'on ne s'en douterait pas si, par aventure, après les avoir quittés, on sent venir de la cuisine de l'hôtel le fumet appétissant du souper qu'on prépare à ces messieurs.

Trop souvent les Commissions d'école ne sont, dans ces cas et d'autres semblables, d'aucun appui au régent.

Je n'entends point dire qu'il en soit ainsi partout. Je connais des communes qui se font véritablement honneur par la manière dont les autorités secondent l'instituteur et ce serait peut-être le cas de répéter : « On connait l'arbre à ses fruits. »

Il me reste maintenant à examiner un ou deux points particuliers.

La plupart des régents de la campagne sont chargés du service d'église et, pour plusieurs, ce n'est certes pas l'un des moindres ennuis.

Il y a d'abord à considérer l'obligation d'être constamment en activité. Lorsqu'on s'est morfondu six jours dans une école, il faut encore ne pas manquer le ou les services religieux, ensorte que, depuis la St-Martin au printemps, le régent peut parfaitement se comparer à un caniche qu'on tient à l'attache.

Quant aux fonctions elles-mêmes, je ne veux pas en dire grand chose. Une ancienne coutume veut qu'ils les remplissent sans jouir de la liberté de leurs opinions religieuses, mais un jour viendra, plusieurs l'espèrent avec moi, où l'on ne sera plus obligé d'écouter dévotement un pasteur avec qui l'on est en guerre ouverte, ou d'entendre prêcher des doctrines qu'on ne peut pas soi-même admettre. En attendant ce jour heureux, portons patiemment le joug et tâchons de le rendre plus léger à nos successeurs.

J'aimerais ne rien dire de la coutume existant encore dans plusieurs communes de forcer les enfants à assister aux services divins, et plus spécialement au second, vulgairement appelé *la prière*. Qu'un père de famille mieux au courant des choses vous fasse remarquer qu'en présence de la loi, vous n'avez le droit d'astreindre ses enfants à aucun devoir religieux, que ferez-vous alors ? Si vous les punissez pour n'être pas venus à l'église, vous commettez une illégalité, et, si vous en punissez d'autres, c'est une criante injustice. Voilà un dilemme d'où l'on ne peut sortir qu'en laissant à chacun une entière liberté.

La vigilance des parents devrait d'ailleurs suffire à cet égard, et l'on ne peut faire un crime aux enfants de ne point venir écouter une liturgie qui est si peu à la portée de la plupart d'entre eux.

On vous dira bien, c'était pourtant autrement « dans le temps. » Possible, mais pourquoi ne retourne-t-on pas à ce temps du vénérable consistoire, ou quiconque manquait un service religieux devait faire amende honorable ? Ah ! il est bien passé ce temps de la soumission religieuse passive, et bien plus souvent hypocrite, et personne ne souhaite qu'il revienne.

Quelle part doit prendre l'instituteur dans les affaires publiques ? Voilà une question que chacun aime à résoudre à sa façon. Je me bornerai donc à indiquer la ligne de conduite que je me suis tracée et que je suis invariablement. En affaires communales, ne se mêler absolument de rien. (Plus d'un s'est mordu les doigts pour n'avoir pas suivi ce principe).

En affaires cantonales et fédérales, user de ses droits de citoyen, mais avec prudence et sans bruit. J'estime qu'un instituteur ne doit *jamais* se mêler d'aucune propagande et, à bien plus forte raison, de ces cabales qui s'organisent presque à chaque élection. Au contraire, il cher-

chera à rendre le scrutin plus secret encore pour lui-même que pour tout autre. C'est à ce prix qu'il conservera toute son indépendance. Et que personne n'oublie de quel prix il est pour lui de rester indépendant de la façon la plus complète des partis et des individus qui se le disputeront peut-être. Celui qui commettrait cet oubli serait bientôt un homme de paille, un jouet, une machine.

C'est en vue encore de leur indépendance que je conseille à ceux qui seraient dans le cas de se marier de ne point choisir une épouse dans la commune où ils fonctionnent, car les liens de la parenté sont souvent une chaîne bien lourde, surtout au village où tout le monde est cousin et où le devoir du régent va très souvent à l'encontre des intérêts de sa parenté.

Je n'entamerai point ici une discussion sur le mariage ; j'exprimerai seulement l'opinion que l'apôtre, s'il eût jamais connu la position des instituteurs, n'eût certainement pas écrit son célèbre passage : « Celui qui se marie fait bien, mais celui qui ne se marie pas *fait mieux.* »

Il me resterait peut-être à parler du service militaire, qu'on a si malencontreusement imposé aux régents, mais il s'élève déjà à cet égard tant de récriminations que je m'abstiens d'en rien dire. Peut-être les générations futures verront-elles le temps où cet essai malheureux sera traité aussi de vieille munition.

Qu'il me soit permis, en terminant, de citer une devise qu'un grand nombre d'instituteurs mettent en pratique, même sans s'en douter, et que j'ai trouvée inscrite sur le pupitre d'une école de village. « *Si vis pacem para bellum.* » Si tu veux la paix, prépare la guerre. » J'en crois la nécessité suffisamment démontrée pour ne pas m'y arrêter plus longtemps. *(A suivre.)*

CORRESPONDANCE

Coppet, le 11 mars 1879.

Il ne sera pas sans intérêt pour vos lecteurs de connaître la marche de la Société pédagogique de Vaud et Genève pendant l'année qui vient de s'écouler.

La nouvelle période que notre société vient de traverser a été réjouissante sous bien des rapports, malgré les difficultés qu'il y a eu parfois à surmonter. Le programme que la conférence s'était tracé a été rigoureusement suivi, et le désir de travailler au bien de l'école s'est si vivement manifesté dans chaque séance, que nous sommes en droit de bien augurer de l'avenir. Cet heureux résultat est dû, nous nous faisons un plaisir de le reconnaître, au zèle et au dévouement de quelques membres qui ont réussi à donner un cachet sérieux et un noble élan aux travaux de notre jeune société. Plusieurs nouveaux membres sont venus grossir nos rangs, ce point, certes, est bien encourageant aussi.

Parmi les questions qui ont été discutées dans les séances de la Société pédagogique intercantonale, nous pouvons citer :

1° Les caisses d'épargne scolaires ;

2° Les programmes scolaires en vue d'une simplification ;

3° L'*Emile de Rousseau.*

Mentionnons, en passant, la question de « l'organisation des caisses d'épargne scolaires, » qui est actuellemeut à l'ordre du jour.

Deux rapports ont été présentés sur la première des questions ci-dessus : l'un, celui de M. Berthet, conclut à l'adoption des caisses d'épargne scolaires ; il démontre tous les avantages de cette utile institution, fait ressortir, en mettant en parallèle deux enfants, dont l'un profite des caisses d'épargne et l'autre non, les heureuses habitudes d'ordre et d'économie qui seront le partage de celui qui saura vaincre ses caprices et surmonter les tentations. M. Berthet ne craint pas, comme on l'a avancé, les dispositions à la cupidité ou à l'égoïsme ; il pense qu'il y a toujours possibilité de réprimer ces tendances en faisant, cas échéant, appel aux sentiments de générosité et de charité de l'enfant.

Le deuxième raporteur, M. Rigâteau, est tout à fait opposé aux caisses d'épargne dans les écoles, il présente une série d'objections concernant soit le maître, soit les élèves ; mais, après discussion, la conférence se range à l'opinion de M. Berthet et vote, en principe, les caisses d'épargne scolaires.

La simplification des programmes scolaires avait été confiée à MM. Krauss et Girard. Les rapports de ces Messieurs sont remarquables à tous égards et nous regrettons vivement de ne pouvoir les donner ici dans leur ensemble. Celui de M. Krauss s'attache d'abord aux principes généraux de l'éducation et de l'instruction et montre le développement harmonique des forces physiques, intellectuelles et morales de l'enfant, qu'il suit de l'école enfantine au terme de son instruction primaire. Cela le conduit naturellemennt à constater les rapports intimes qui existent entre les diverses branches d'enseignement et, par là, la simplification que l'on pourrait opérer en fondant plus d'une branche secondaire avec telle ou telle branche principale. L'enseignement perdrait de cette façon quelque peu de son aridité et, certes, ce ne serait pas un mal.

Pour terminer cette rapide analyse, laissons M. Krauss s'exprimer lui-même sur la matière qui nous occupe :

« Pour me résumer, dit-il, je demande que l'éducation réponde à son » but et, si le but est de rendre l'homme propre à toutes les conditions » humaines en lui donnant le goût du perfectionnement, il faut, avant » tout, éveiller par l'enseignement le sens moral et développer toutes » les facultés intellectuelles. D'autre part, il faut exclure tout enseigne- » ment qui ne prépare l'homme qu'à une condition spéciale et détermi- » née tel que : *l'enseignement professionnel, l'enseignement religieux,* » *dogmatique et confessionnel, l'enseignement politique.* »

M. Girard entre dans beaucoup de détails quant aux branches de l'instruction primaire, et il croît que bien des choses pourraient être résumées. Il voudrait aussi la suppression de l'enseignement religieux, l'instituteur se bornant au développement des facultés morales de ses élèves ; enfin, il conclut, à défaut de programme moins chargé, à un

enseignement simple et précis, cherchant avant tout à inculquer aux enfants un fonds et non un verni d'instruction.

A l'occasion du centenaire de Rousseau, que célébraient nos voisins de Genève, M. Rey nous donna une analyse de l'*Emile*. Il reconnaît que l'ouvrage de Jean-Jacques ne peut pas être admis au même titre qu'un traité de pédagogie ; mais il établit que le citoyen de Genève fut un profond et habile observateur de l'enfance. Il a extrait de cette œuvre originale une foule de préceptes excellents, groupés sous les rubriques suivantes :

1° Pédagogie générale : Education et Instruction.
2° L'élève ;
3° Le maître ;
4° La discipline ;
5° But pratique de l'éducation et leçons de choses ;
6° Les manuels, considérés comme auxiliaires de l'enseignement

Nous nous arrêtons maintenant dans cette rapide esquisse des travaux de la Société pédagogique de Vaud et Genève et nous espérons que la nouvelle année où nous sommes sera plus fructueuse encore que les précédentes.

Agréez, Monsieur le rédacteur, l'expression de toute ma considération.

H. Amiet.

Appel pour la formation d'une Société d'instituteurs qui s'occupent de l'éducation des jeunes filles.

Au *Lehrertag* de Zurich, en septembre dernier, la section des instituteurs attachés aux écoles secondaires, supérieures et normales de jeunes filles, a chargé le Comité soussigné de rédiger un projet de statuts et de jeter les bases d'une association d'instituteurs appartenant à cette catégorie de l'enseignement.

Dans une séance qui a eu lieu le 5 février dernier, à Olten, le Comité a élaboré des statuts et décidé d'adresser un appel aux instituteurs de la Suisse allemande et romande qui seraient disposés à faire partie de la Société.

Le comité envoie cette circulaire à quelques-uns des membres du corps enseignant, avec prière de la répandre parmi leurs collègues. L'adhésion se fait tout simplement en envoyant son nom et ses qualités à l'un des signataires de la présente circulaire.

Le comité a choisi Zofingue comme lieu de la prochaine réunion, *qui aura lieu le jour de l'Ascension, 22 mai.*

Indépendamment de la discussion des statuts et de la constitution définitive du bureau, on y traitera la question suivante : *Réforme de l'enseignement destiné au sexe.* La discussion relative à cet objet sera ouverte par un rapport succinct de M. le recteur Zehender ; chaque adhérent recevra une invitation personnelle et les thèses du rapporteur.

Les membres du Comité : MM. Gamper, pro-recteur de l'école supérieure des jeunes filles, à Winterthour ; — Keller recteur de l'école normale des filles et d'une institution en Argovie ; — Lämmelin, directeur de l'école secondaire des filles, à Thoune ; — Widmann, directeur de l'école des filles, à Berne ; — Zehender, recteur de l'école normale des filles, à Zurich.

BIBLIOGRAPHIE

La Lecture, bulletin bibliographique mensuel à l'usage des familles, des institutions et des bibliothèques populaires. 2e année.

N'était le manque de temps et d'occasion (nous n'avons reçu les livraisons de 1878 qu'il y a peu de jours), nous aurions parlé plus tôt de cette publication de nos écrivains de Genève, si bien pensée et si utile. Car y a-t-il quelque chose de plus utile que de guider les esprits dans le choix des livres que la librairie leur offre en si grand nombre aujourd'hui ? Romans, géographie, traités de littérature, histoires, voyages et géographie, poésie, histoire naturelle, beaux-arts, droit public, éducation, morale et religion, inventions et découvertes, rien de tout cela n'est oublié dans *la Lecture*, éditée sous le patronage de la Société genevoise pour l'encouragement des Bibliothèques populaires.

On conçoit toute la difficulté d'une œuvre de ce genre et combien elle exige de discernement, de tact, de largeur et de réserve tout à la fois pour être à la hauteur du but qu'elle se propose. Or nous n'avons pas le moindre scrupule à le dire, la mission des écrivains de *la Lecture* nous paraît être réalisée avec bonheur dans la plupart des comptes-rendus que nous avons parcourus. Aussi, des hommes d'un talent reconnu et du premier rang dans leur pays ou dans notre Suisse romande, n'ont-ils pas cru déroger en apportant à cette publication, d'apparence modeste, le tribut de leur savoir et de leurs lumières. Nous n'en voulons pour preuve que les noms autorisés de Louis Vuillemin, Ernest Naville, Marc Monnier, Amédée Roget, Louis Vaucher, Edouard Sayous, Charles Ritter, Charles Morel, Elie Lecoultre, Edouard Humbert, sans parler du rédacteur en chef, M. Wuarin, et de bien d'autres dont on est réduit à deviner les noms par leurs initiales.

C'est donc pour l'*Educateur* autant un devoir qu'un plaisir de signaler *la Lecture* à l'attention des hommes d'école et de tous ceux qui, pour eux-mêmes ou pour leur entourage, éprouvent le besoin d'être renseignés sur les publications du jour. A. Daguet.

L'école, Cahiers de Pédagogie, d'après le principe de Pestalozzi, par M. Paroz, directeur de l'Ecole normale de Peseux, près Neuchâtel. — Imer et Payot, Lausanne, 1879. 288 pages.

Ce livre se compose de 6 cahiers, qui ont paru dans le journal intitulé l'*Ecole* et qui paraît à Lausanne. Ces cahiers renferment une histoire

abrégée de l'éducation, un tableau de l'organisation de l'école primaire, un exposé de l'enseignement en général et de celui des diverses branches, un aperçu sur la discipline, un tableau des qualités nécessaires à l'instituteur et un traité d'éducation physique, intellectuelle et morale (que M. Paroz appelle psychique).

Il y a beaucoup de bonnes observations, de conseils instructifs dans ces cahiers. On sent l'homme qui a une longue expérience de l'enseignement. Mais il y aurait matière à critique ou à discussion sur bien des choses. Nous nous bornerons à deux ou trois objections.

Pourquoi M. Paros confond-il l'enseignement simultané avec l'enseignement magistral qu'il ne cite pas? L'enseignement simultané n'est-il pas opposé à l'enseignement individuel, comme le mode magistral au mode mutuel?

Pourquoi, dans son exposé de l'histoire de la pédagogie (où il y a plus de prédication que n'en comporte la nature de ce travail) l'antiquité grecque et romaine est-elle complètement sacrifiée à ce qu'il appelle les temps apostoliques? Il n'y pas solution de continuité dans la marche de l'humanité. Le christianisme lui-même n'a-t-il rien emprunté à la sagesse antique? « Moïse, disait St-Basile, que nomme M. Paroz, a cultivé » son intelligence en étudiant la science des Egyptiens. » Et Socrate, Pythagore, Platon, Aristote, n'ont-ils rien appris aux chrétiens?

La meilleure partie de l'ouvrage de M. Paroz est celle qui regarde l'organisation de l'école primaire, la discipline et les qualités de l'instituteur. A. D.

Cours gradué d'instruction primaire, manuel de l'école, de la famille et du citoyen, par Louis Bornet, 3e édition, approuvée et adoptée pour les écoles par le Département de l'instruction publique du canton de Vaud. 1 vol. in-12 de 200 pages. Prix : cartonné, 1 fr. 75 ; broché, 1 fr. 50. — Lausanne, L Vincent, éditeur, 1879.

La première question dans les pays libres sera toujours la question de l'instruction publique. Dans les États qui ont le suffrage universel à leur base, dans les Républiques où le peuple est souverain, l'instruction civique est de rigueur. C'est par l'instruction civique que l'enfant, qui sera demain le citoyen, apprend quels sont les droits qu'il aura bientôt à exercer et quels sont aussi les devoirs qu'il aura à remplir. Autrement l'exercice de la souveraineté serait illusoire pour lui. C'est assez dire que, dès sa plus tendre enfance, on doit commencer à initier le futur citoyen aux nécessités et aux exigences du rôle qu'il sera appelé plus tard à jouer dans la société. Ce but ne peut être atteint que par l'instruction civique.

On ne saurait donc trop encourager tout ce peut développer ce genre d'enseignement.

Un ouvrage, consacré uniquement à l'étude de cette grave question, c'est le *Cours gradué d'instruction civique*, de M. Bornet, originaire de la Gruyère fribourgeoise, professeur à la Chaux-de-Fonds. Nous avons lu avec attention cet ouvrage et il nous a paru recommandable à tous les titres.

L'auteur a divisé son livre en trois parties graduées. Il commence par des leçons très simples sur les devoirs de la première enfance, puis il aborde l'étude des devoirs mieux appropriés à l'âge suivant. Cette première partie appartient à la morale.

De la morale, le professeur passe naturellement aux notions *élémentaires* du droit, la société, par exemple, la famille, l'économie des intérêts matériels, les devoirs et les obligations politiques, en général, l'Etat et les relations internationales. Enfin, nous trouvons, pour des élèves déjà avancés, un exposé moins élémentaire des institutions politiques de la Suisse, un commentaire de la Constitution de 1874 et des lois fédérales, qui ont ici le plus d'importance.

Le style de l'ouvrage est à la hauteur de la matière et de l'importance du sujet exposé ; il est digne aussi de l'habile écrivain auquel la littérature de la Suisse romande doit plus d'un morceau élégant et bien conçu. Elégance dans la forme et justesse dans la pensée en général ; puis un souffle libéral et généreux répandu dans tout le livre ; voilà, en résumé, l'impression que nous a faite le livre de M. le professeur Bornet. On peut lire pour plus de détails et l'appréciation philosophique du livre le compte-rendu qu'en a donné M. Daguet dans l'*Educateur* de 1872, p. trente-neuf.

***

ALMANACH DE PEUPLE TESSINOIS *(Almanacco del Popolo ticinese)*, 1879. Chez Colombi, Bellinzona. — 160 pages : 50 cent.

Cet almanach populaire, qui en est à sa 35e année et ne coûte que 50 centimes, a été presque constamment rédigé par le zélé et infatigable chanoine Ghiringhelli, qui est aussi le rédacteur en chef de l'*Educateur de la Suisse italienne*. M. Curti, auquel nous avons fait honneur, par inadvertance, de cette publication, n'en a soigné la rédaction que *par intérim* en 1860, 1861 et 1862.

L'almanach de 1878, riche en notices curieuses et surtout utiles, nous offre, à côté des données sur les sociétés d'éducation et de secours mutuels, des directions hygiéniques, des aperçus physiologiques.

CHRONIQUE SCOLAIRE

GENÈVE. — Nous apprenons par les journaux la mort de M. Jean Pelletier, notre collaborateur, notre collègue et ami. C'est pour nous un grand sujet de douleur. Pelletier était l'un des hommes les plus sympathiques que nous ayons rencontrés et il en était aussi l'un des plus intelligents. Nous espérons recevoir de Genève un article nécrologique dû à cet homme de cœur et de talent.

SOLEURE. — Il paraît dans ce canton, depuis le 1er janvier, une feuille scolaire, rédigée avec habileté par MM. Walter von Arx, Pierre Gunzinger, directeur de l'Ecole normale et membre du Comité central du *Schweizerische Lehrerverein*, et Bernard Wyss. Cette feuille, publiée tous les mercredis, a une tendance pratique, sans cependant se croire

obligée de fournir des thèmes tout fait pour les classes et des problèmes à la façon de quelques journaux français. C'est un organe des conférences, ouvert à la discussion de toutes les questions d'actualité, des méthodes, des objets d'enseignement, des diverses parties de l'éducation et de la discipline. On y trouve une critique des ouvrages pédagogiques, des correspondances venant des diverses parties du canton, des extraits de rapports, des aphorismes, des sujets de composition, une chronique scolaire.

PARTIE PRATIQUE

Enseignement de la composition dans les écoles primaires (Suite).

DESCRIPTIONS SUCCINCTES.

III. Animaux.

Sujet : **La vache.**

1. La vache est un animal domestique, un quadrupède ruminant. 2. Elle se tient à l'étable ; dans la saison de l'alpage, elle paît sur les montagnes. 3. La vache a les pieds fourchus, c'est-à-dire terminés par deux doigts ou sabots, la tête large et ramassée, le front plat, le mufle large, le corps trapu, le dos horizontal, des membres courts et robustes, un pis ou une tétine, et une queue longue, terminée par une touffe de poils. Son cou est garni, en-dessous, d'une peau lâche qu'on appelle *fanon* et qui pend jusque sur les genoux. Sa tête est armée de deux cornes rondes, pointues au bout et creuses à l'intérieur. La vache est lourde, douce, patiente et susceptible d'attachement.

4. Elle se nourrit d'herbe et de fourrage, de grains, de racines et de pain; elle aime beaucoup le sel.

5. La vache est l'animal utile par exellence : on l'attelle à la charrue ou au charriot, son lait nous fournit une nourriture saine et abondante, et il sert aussi à faire le beurre et le fromage ; sa chair constitue un excellent aliment ; sa peau, transformée en cuir, sert à la confection des chaussures ; les poils fournissent de la bourre pour les tapissiers et les selliers ; avec les os et les cornes ont fait toutes sortes de petits ouvrages.

Sujet : *La chèvre.*

Rectification. — Page 76, 11e ligne en remontant : *six pétales distincts* et non *distinctes.*

DICTÉE

(faite à l'examen de St-Imier, le 1er mars 1879)

Je me suis arrêté quelquefois avec plaisir à voir des moucherons, après la pluie, danser en ronds des espèces de ballets. Ils se divisent en quadrilles qui s'élèvent, s'abaissent, circulent et s'entrelacent sans se

confondre. Les chœurs de danse de nos opéras n'ont rien de plus compliqué ni de plus gracieux. Il semble que ces enfants de l'air soient nés pour danser. Ils font aussi entendre au milieu de leur bal des espèces de chants.

Une vapeur qui sort de terre est le foyer ordinaire de leur plaisir ; mais souvent une sombre hirondelle traverse tout-à-coup leur troupe légère et avale à la fois des groupes entiers de danseurs. Cependant leur fête n'est pas interrompue.

Leur vie, après tout, n'est-elle pas une image de la nôtre ?

(Bernardin de Saint-Pierre.)

COMPOSITION

(donnée aux examens de St-Imier, le 1er mars 1879.)

Lettre à un ami pour lui indiquer la profession que vous choisirez si vous réussissez dans votre examen. Indiquez les motifs qui vous déterminent à ce choix.

EXERCICE DE DICTION

Mort d'André Chénier et de Roucher.

1. Ton de récit, simple. — [1] Après plusieurs mois de captivité, ⁝ André
2. Transition ; comme accidentel. — Chénier, ⁝ avec 38 coupables ⁝ comme lui | [2] (il y avait dans le nombre ⁝ un autre poète, ⁝
3. Plus marqué. — Roucher, ⁝ auteur des *Mois*,) | [3] André Chénier ⁝
4. Pénétré. — fut traduit devant le tribunal de mort. || [4] Il
5. Incrédulité, moquerie. — était accusé d'un crime bien étrange,... | [5] d'avoir conspiré son évasion de prison ⁝ et le ren-
6. Tristement ému. — versement de la République. || [6] Ramené dans son cachot, | jusqu'au supplice, ⁝ ses dernières
7. Chaleur et regrets. — pensées ⁝ [7] furent toutes de poésies et d'enthou-
8. Triste. — siasme. || [8] Il faisait encore des vers à l'instant
9. Réflexion. — où l'échafaud l'appelait. | [9] Il y a peu de vers
10. Elevé, ferme, soutenu. — inspirés si près de la mort. | [10] La voix du poète, ⁝ dans cette horrible attente, ⁝ resta ferme et sonore : ||
11. Voix lente et attendrie. — « [11] Comme un dernier rayon, ⁝ comme un der-
» Anime la fin d'un beau jour, | [nier zéphire
12. Animé. — » Au pied de l'échafaud, [12] j'essaie encore ma
13. Mélancolie. — » [13] Peut-être est-ce bientôt mon tour ; | [lyre. |
14. Plus tristement encore. — » [14] Peut-être, ⁝ [15] avant que l'heure, ⁝ en cer-
15. Légère transition comprenant les 3 vers suivants. — » Ait posé ⁝ sur l'émail brillant, ⁝ [cle promenée,
» Dans les soixante pas où sa route est bornée, ⁝
» Son pied sonore et vigilant, |
16. Résignation. — » [16] Le sommeil du tombeau ⁝ pressera mes pau-
» Avant que de ces deux moitiés [pières; |
» Ce vers, ⁝ que je commence, ⁝ ait atteint la der-
17. Plus excité. — » [17] Peut-être ⁝ en ces murs effrayés ⁝ [nière,

» Le messager de mort, ⁝ noir recruteur des
18. Accentué. » [18] Escorté d'infâmes soldats, ⁝ [ombres,
19. Plus sonore et plus ferme. » [19] Remplira de mon nom ces longs corridors [sombres. || »

. . . . . .

20. Reprise du ton de récit. [20] Il était huit heures du matin ; | on appela
21. Avec regret. André Chénier, || [21] et la pièce n'a pas été achevée. || [22] Monté sur le tombereau fatal, ⁝ il se
22. Emu.
23. Enumération délicate en s'animant de plus en plus. trouva près de Roucher, ⁝ [23] esprit généreux, ⁝ cœur droit, ⁝ enthousiaste partisan des premières réformes politiques de la France ; ||
24. Touchant. [24] moins jeune que son compagnon de supplice,
25. Attendri. ⁝ [25] Roucher ⁝ tenait plus à la vie cependant. |
26. Conséquence ; avec douceur. [26] Il était heureux époux, ⁝ heureux père. ||
27. Récit, animé. [27] La veille de ce jour, ⁝ il avait, ⁝ pour dernier souvenir, ⁝ envoyé son portrait à sa femme et à
28. Sentiment. sa fille, ⁝ [28] avec ces vers touchants : ||
29. Mélancolie. « [29] Ne vous étonnez pas, ⁝ [30] objets sacrés et doux, |
30. Pénétré. [31] Si quelque ombre funeste obscurcit mon vi-
31. Tristement. [sage ; |
32. Plus animé. [32] Lorsqu'un savant crayon dessina cette image |
33. Calme, avec sentiment. [33] L'échafaud m'attendait, | [34] et je pensais à
34. Regrets, doux. [vous. || »
35. Récit, ému. [35] Quand les deux poètes furent près l'un de
36. Plus de fermeté. l'autre, | [36] Roucher ⁝ s'arma du même cou-
37. Nuance. rage ; | [37] ils s'entretinrent de leurs travaux, ⁝
38. Plus actif. de leurs anciennes espérances. | [38] André Chénier ⁝ avait beaucoup de pensées de gloire ; | il se frappa plusieurs fois le front, ⁝ en disant : |
39. Exclamation avec regret. « [39] Eh ! pourtant, ⁝ il y avait là quelque chose ; »
40. Ton doux, avec intérêt. || [40] Puis ⁝ les deux amis ⁝ récitèrent entr'eux la première scène d'Andromaque. ||
41. Avec épanchement. « [41] *Oui*, ⁝ *puisque je retrouve un ami si fi-* [*dèle...* » ||
42. Plus absolu mais pénétré. [42] C'est ainsi qu'ils arrivèrent à l'échafaud. ||
43. Reproche suivi de douleur. [43] Ce meurtre fut consommé trois jours avant le 9 thermidor ! || (Méthode Roosmalen.)

Ce récit se partage en deux parties distinctes : celle du narrateur simple, vrai, ému, et celle du citateur ; cette seconde partie demande surtout de la sensibilité, mais comme lecture et non comme principale action. Physionomie triste, gestes rares.

Arithmétique.

Problèmes receuillis dans les écoles enfantines de la ville de Genève.

Nombre 7.

1. Joséphine tient, cachées dans sa petite main, 4 pièces de monnaie,

et m'assure qu'elles valent 7 francs, cela est-il possible? Je lui réponds que moi aussi j'ai 7 francs dans mon porte-monnaie, mais que j'ai 5 pièces en tout. Cela peut-il être?

2. Lorsque la pendule aura sonné 3 fois 2 coups et 1 fois 1 coup, Marc ira se coucher. A quelle heure Marc va-t-il au lit?

3. La cuisinière a acheté à la halle 1 paire de poulets, 2 canards et 1 $^1/_2$ paire de pigeons. Combien rapporte-t-elle de volailles à la maison?

4. Notre voisin a 7 moutons. Les $^2/_7$ de ces moutons sont noirs, les autres sont blancs. Combien notre voisin a t-il de moutons noirs et combien de moutons blancs?

5. J'ai acheté 3 pots à fleurs au marché. Le premier m'a coûté 1 fr., le second m'a coûté le double du premier et le troisième le double du second. Combien ai-je dépensé pour ces 3 vases?

6. J'ai 4 ans, me dit le petit François, mon frère a la moitié de mon âge et ma petite sœur la moitié de l'âge de mon frère. Combien d'années ont ces trois enfants ensemble?

Degré élémentaire.

24. Auguste construit une pyramide avec des briques. A la base dans la première rangée, il en met 10, et à chaque rangée suivante il en met une de moins. Combien de briques lui faut-il? (55).

25. Frédéric-le-Grand naquit en 1712; il arriva à l'âge de 74 ans. Dans quelle année mourut-il? (1786.)

26. La guerre de 30 ans commença l'année 1618; la guerre de 7 ans commença 138 ans plus tard. Quand commença cette dernière guerre? (En 1756.)

27. Dans quelle année finit la guerre de 30 ans? Dans quelle année la guerre de 7 ans? (1648; 1763.)

28. Un enfant est né le 27 janvier; il meurt à l'âge de 6 mois 15 jours. A quelle date est-il mort? (11 août.)

29. Quel nombre se trouve au milieu entre 76 et 100, entre 144 et 240? (88, 192.)

30. Le 18 avril 1871, Robert avait 16 ans. Quand est-il né? (18 avril 1855).

31. Le 26 septembre 1870, Gustave avait 12 ans. Quand aura-t-il 25 ans? (26 septembre 1883.)

32. Quelle date avons-nous 7 mois 16 jours avant le 18 octobre? (2 mars.)

Degré supérieur.

D'après la loi bernoise du 8 mars 1870, la fréquentation de l'école est obligatoire pendant 9 ans. « Toutefois, les enfants qui prouvent par un examen avoir terminé leur instruction primaire, peuvent être congédiés de l'école avant ce terme. »

Ces examens ont lieu toutes les années, généralement dans le courant de mars. Cette année ils se sont tenus, pour le Xe arrondissement, à St-Imier, le 1er mars, et à Sonceboz, le 3 mars. Voici les problèmes donnés à St-Imier.

30. Un négociant a payé 1000 fr. pour l'achat de 15 balles de coton à trois prix différents ; il a payé 6 balles à 64 fr. l'une et 5 balles à raison de 68 fr. l'une. Combien a-t-il payé chacune des autres ? (69 fr.)

31. Un tapis de 8 m. de long et de $4^m,5$ de large coûte 16 fr. 50 le mq. Pour le doubler, on achète la quantité d'étoffe nécessaire. Cette étoffe a $0^m,80$ de large et coûte 1 fr. 60 le mètre : on demande combien on a dépensé en tout ? (666 fr.)

32. Un ouvrier compagnon gagne 40 fr. par mois outre sa nourriture. Il dépense les $^3/_5$ de son gain pour son entretien et il en envoie le $^1/_4$ à ses parents. Combien cet ouvrier a-t-il de reste à la fin de l'année ? (72 fr.)

33. Il faut 18 rouleaux de papier de 10 m. de longueur sur $0^m,50$ de largeur pour tapisser une chambre ; combien faudrait-il de rouleaux s'ils ont 12 m. de longueur sur $0^m,60$ de largeur ? (12 $^1/_2$ rouleaux.)

34. On refuse de prêter 800 fr. à 4 $^1/_2$ %; trois mois après, on les prête pour le reste de l'année à 5 $^1/_2$ %. A-t-on bien fait d'attendre ? (Non ; on perd 3 fr.)

35. Quel est l'escompte, à 6,25 %, d'un billet de 472 fr. 80, payable fin décembre et qu'on fait escompter le 15 octobre ? (Année commerciale et escompte en dedans.) (6 fr. 08.)

36. Il y a dans un magasin 2 caisses de même grandeur, mesurant $0^m,96$ de longueur, $0^m,45$ de largeur, et $0^m,50$ de profondeur ; l'une est pleine d'huile, l'autre d'eau pure. Combien celle-ci pèse-t-elle de plus que la première, le litre d'huile pesant $0^{kg},915$? ($18^{kg},36$)

NB. 4 problèmes justes, à choix, donnent la note maximum.

(Communiqué par M. Gobat.)

Problèmes donnés à l'école normale d'*Annaberg* (Saxe), examens de 1877.

*37. Un corps est lancé en l'air verticalement, avec une vitesse initiale de 75 m. On demande :

1° Quelle est sa vitesse au bout de 5 secondes ?

2° Quelle hauteur aura-t-il atteint au bout de 6 secondes ?

3° Quelle est la plus grande hauteur qu'il atteindra ?

4° En combien de secondes, après l'instant où il a été lancé, sera-t-il retombé à terre ?

*38. Le tube d'un manomètre à mercure a une longueur de 15 centimètres. On veut le diviser de telle sorte qu'on puisse y lire une pression allant jusqu'à 6 atmosphères, chaque degré ayant la valeur d'une demi-atmosphère. Comment doit-on procéder ?

*39. Un cric a une manivelle de 8 pouces de longueur, à laquelle est adaptée une roue dentée de 2 $^3/_4$ pouces de diamètre, qui s'engrène dans une autre roue de 8 pouces de diamètre. A l'axe de cette dernière est adaptée une petite roue dentée de 2 pouces de diamètre, qui s'engrène dans les dents de la barre verticale. Quel poids peut-on soulever avec ce cric au moyen d'une force de quarante chevaux, et combien de tours la manivelle doit-elle donner pour élever ce poids à la hauteur de 2 pieds ?

* 40. Si, au trois angles d'un triangle isocèle, agissent trois forces ayant une direction verticale de haut en bas et réparties ainsi : aux deux extrémités de la base, deux forces égales de 58 chevaux chacune, et, au sommet, une force de 60 chevaux ; quel doit être le point de suspension de ce triangle, si on veut qu'il prenne une position horizontale ?

* 41. Quel doit être le diamètre d'une meule pour qu'elle fasse 110 tours à la minute et que la vitesse de la périphérie soit $7^m,5$?

* 42 Un instituteur disait : Si j'avais 1 $^1/_2$ fois autant d'élèves que j'en ai en réalité, plus dix, le nombre que j'aurais serait supérieur à 85 de la même quantité que le nombre actuel est inférieur à 85. Combien cet instituteur avait-il d'élèves ? (Problème d'*arithmétique.*)

(Les trois premières questions étaient posées, avec plusieurs autres, aux jeunes gens sortant de l'école normale, les trois derniers aux sous-maîtres ayant déjà 2 ans de pratique de l'enseignement et faisant l'examen pour le brevet définitif.)

(D'après *Buisson*, *Dictionnaire de pédagogie.*)

GÉOMÉTRIE.

Solution du problème I, page 16 (v. p. 48).

ah n'égale pas les $^2/_3$ de ab, mais $ah = \frac{ab}{r} \sqrt{3}$.

Surface du quadrilatère : $0^{mq},1552$.
MM. Roy (Brethonnières), Stébler (Locle).

COMPTE.

Solution du problème 1, page 48.

	Prix d'achat.	Produits.	Prix de revient.	Preuve.
600 paquets d'épingles à	Fr. 0 90	Fr. 540	Fr. 0 96	Fr. 5 76
500 » »	1 10	550	1 17	5 85
70 douzaines bobines à	1 00	70	1 07	74 90
60 » »	2 50	150	2 67	160 20
3 douzaines boucles à	10 00	30	10 66	31 98
3 » »	15 00	45	15 99	47 97
6 grosses boutons	8 00	48	8 53	51 18
3 » »	12 00	36	12 79	38 37
	Fr.	1469 80		
Escompte, 3 %	»	44 07		
	Fr.	1424 93		
Frais, droits	»	25 07		
	Fr.	1450 00		
Frais généraux, 8 %	»	116 00		
	Fr.	1566 00		Fr. 1565 60

Taux : fr. 1,066 — Différence : 40 cent.

PROBLÈME.

4. Compte. Prix de revient.

Reçu d'un commissionnaire de Mulhouse les marchandises ci-après. Conditions : 90 jours.

12 kilog. laine Castor, à 16 fr.
10 » » Ternaux[1], à 23 fr.
8 » » » 8 bouts, à 23 fr. 60.
9 » » Berlin, à 20 fr. 40.
16 » » Hambourg, à 18 fr.
15 » » Ternaux, à 2 bouts, à 21 fr.
7 » » Zéphyr, à 22 fr. 50.

Frais et droits : 186 fr. 59.

(Proposé par M. E. Favez.)

ALGÈBRE.

Problème 4. Un aubergiste, interrogé sur la contenance de trois de ses tonneaux, répondit : Le premier contient autant de litres que les 2 autres, moins le $^1/_3$ de la contenance du second ; le 2e contient autant que le 1er et le 3e, moins les $^5/_8$ de la contenance du 3me, et le 3e autant que les deux premiers, moins les $^{16}/_9$ de la contenance du 1er. De plus, le 3e contient 20 litres de moins que le 2e. Quelle est la capacité de ces trois tonneaux ?

(Proposé par M. Robadey, à Hermance.)

[1] Ternaux, célèbre industriel, né à Sédan, 1763-1833.

NOMINATIONS

Fribourg. — *Enseignement primaire.* — MM. Joseph Hayoz, à Ueberstorf ; Lucien Bondallaz, à Essert ; Jean Branger (définit.) et Fréderic Beerly (prov.), à Morat ; Antoine Bongard (définit.), à Corpataux ; Alexandre Francey, Romont ; Marcelin Vesin, à Bulle ; Mlle Madelaine Maillard, au Saulgy.

Enseignement secondaire. — MM. Adrien Michaud, à l'école secondaire de la Gruyère ; Armin Sidler-Reyff, professeur de langue allemande au collége St-Michel et à l'école secondaire des filles de la ville de Fribourg.

M. Charles Brasey, ancien instituteur, a été appelé au poste de secrétaire-adjoint à la direction de l'Instruction publique.

Le Rédacteur en chef : A. DAGUET.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ADRIEN BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.